NATIONS
UNIES

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.11
15 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**
**Vingt-sixième session**
**Bonn, 7-18 mai 2007**

**Point 7 de l'ordre du jour**
**Article 6 de la Convention**

# Article 6 de la Convention

## Projet de conclusions présenté par le Président

1. À sa vingt-sixième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a examiné la récapitulation des vues des Parties sur la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi concernant l'article 6 de la Convention et sur une éventuelle approche stratégique future (FCCC/SBI/2007/Misc.3 et Add.1). Le SBI a noté que les Parties étaient d'avis que le programme de travail de New Delhi constituait un instrument utile pour guider la mise en œuvre de l'article 6.

2. Le SBI a reconnu que la mise en œuvre de l'article 6 était un processus de longue haleine et qu'un cadre pour une réalisation plus poussée était nécessaire pour appuyer et encourager les efforts faits au niveau national. Le SBI a reconnu que le programme de travail de New Delhi devrait être renforcé et adapté compte tenu des lacunes et des besoins recensés par les Parties lors de l'examen du programme de travail. Les Parties sont convenues que la version renforcée du programme de travail de New Delhi devrait:

a) Être assortie d'un calendrier et de jalons précis;

b) Continuer à être d'initiative nationale et d'un bon rapport coût-efficacité, compte tenu de la diversité des conditions nationales;

c) Encourager les efforts faits au niveau national et renforcer les efforts régionaux et sous-régionaux;

d) Préciser les objectifs, les rôles et les responsabilités, aux fins d'une mise en œuvre et d'un suivi plus efficaces;

e) Mettre davantage l'accent sur le mentorat et l'échange d'informations;

f) Faciliter la fourniture d'un appui technique et financier.

3. Le SBI a rappelé ses précédentes conclusions sur cette question (FCCC/SBI/2006/28, par. 61) et, en vue d'un examen à sa vingt-septième session:

a) A demandé au secrétariat d'établir un rapport sur l'état de mise en œuvre du programme de travail de New Delhi, y compris l'examen de l'utilité des ateliers régionaux, compte tenu des vues des Parties exposées dans les documents FCCC/SBI/2007/Misc.3 et Add.1 et en s'inspirant des informations figurant dans les communications nationales, le document FCCC/SBI/2006/17, le rapport de l'atelier prévu pour les petits pays insulaires en développement et d'autres rapports pertinents que pourrait rassembler le secrétariat;

b) A invité les Parties à communiquer au secrétariat, au plus tard le 17 août 2007, leurs vues sur un programme de travail renforcé, tenant compte, notamment, des éléments mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus, afin que ces vues soient réunies dans un document de la série «Divers»;

c) A demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse de ces vues, qui pourrait servir de base à un projet de programme de travail futur, compte tenu de la proposition d'approche stratégique décrite dans le document FCCC/SBI/2006/17.

4. Le SBI a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux sur le Centre d'échange d'informations sur les réseaux d'informations (CC:iNet) et a invité les Parties à communiquer au secrétariat, au plus tard le 17 août 2007, leurs vues sur les questions relatives à ces travaux. En élaborant leurs communications, les Parties souhaiteront peut-être se pencher, entre autres points, sur les questions ci-après:

a) Impact − Pertinence et utilité d'un tel outil d'information;

b) Contenu − Pertinence et utilité des produits d'information existants et d'éventuels produits supplémentaires;

c) Processus − Pertinence des sources d'information existantes et/ou nécessité de sources supplémentaires, y compris des solutions visant à rechercher et à mettre à jour l'information de manière dynamique;

d) Structure − Organisation et présentation de l'information au sein du Centre d'échange;

e) Accessibilité − Facilité d'accès au Centre d'échange et promotion de celui-ci;

f) Questions esthétiques − Navigation, apparence et nom, par exemple.

5. Le SBI a demandé au secrétariat de réunir ces vues dans un document de la série «Divers» et, si nécessaire, d'entreprendre une enquête auprès des utilisateurs enregistrés et des autres utilisateurs du CC:iNet qui mettra l'accent, en les approfondissant, sur les principales questions soulevées par les Parties. Le SBI a également demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa vingt-septième session, un rapport d'évaluation qui s'inspirera des vues des Parties, des résultats de l'enquête, le cas échéant, ainsi que des statistiques d'évaluation de l'utilisation et du contenu, et qui présentera des recommandations sur les moyens d'améliorer le Centre d'échange et d'en permettre une mise en œuvre à grande échelle.

6. Le SBI a noté que, cette année, les journées ci-après, célébrées tous les ans au sein du système des Nations Unies, serviraient à sensibiliser le public aux questions relatives au changement climatique:

a) Journée mondiale des oiseaux migrateurs, 12 et 13 mai: Oiseaux migrateurs face au changement climatique[1];

b) Journée internationale de la diversité biologique, 22 mai: La diversité biologique et les changements climatiques[2];

c) Journée mondiale de l'environnement, 5 juin: La fonte des glaces − Une question brûlante?[3]

d) Journée mondiale de lutte contre la désertification, 17 juin: Désertification et changement climatique − Un défi mondial.

7. Le SBI a invité le secrétariat à solliciter les vues des secrétariats organisateurs ainsi que d'autres organisations sur l'utilité de ces journées pour la sensibilisation du public aux questions relatives au changement climatique, et à en rendre compte au SBI à sa vingt-septième session.

---

[1] http://www.worldmigratorybirdday.org.

[2] http://www.biodiv.org/programmes/outreach/awareness/biodiv-day-2007.shtml.

[3] http://www.unep.org/wed/2007/english.